

## Un futur Abbé de Vauclair (\*) responsable de la Journée du Guichet

Tout le monde se souvient de la fameuse Journée du Guichet, où la jeune abbesse de Port-Royal, Angélique Arnauld, âgée de dix-huit ans à peine, ayant décidé de rétablir la clôture dans son monastère, refusa catégoriquement d'ouvrir la porte à son père, comme elle avait l'habitude de faire jusqu'à ce jour. Ce qui mit le vieil Arnauld dans une colère extrême, qui fit grand tapage dans la maison et sema l'émoi dans toute la communauté. Cependant que la pauvre abbesse, qui ne s'attendait pas à pareil orage et qui, malgré tout, tenait ferme dans sa résolution, tombait évanouie derrière la grille.

Rappelons en quelques mots quelles sont les circonstances qui devaient aboutir à cette journée historique.

M. Arnauld avait épousé la fille du magistrat Simon Marion, grand orateur, conseiller au Parlement et avocat général du roi Henri IV. Il ambitionnait le titre d'abbesses pour deux de ses filles : Jacqueline, née le 8 septembre 1591 et Jeanne, née le 31 décembre 1593. Profitant de ses relations, M. Marion intervint auprès du roi et obtint de l'abbé de Cîteaux, qui était alors Dom Edme de la Croix (1585-1604), qu'il amenât l'abbesse de Port-Royal, Jeanne de Boulehart, âgée et infirme, à accepter pour coadjutrice, le 2 septembre 1599, la jeune Jacqueline. Celle-ci reçut alors l'habit de novice à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs près de Paris, des mains de l'abbé de Cîteaux. Elle n'avait pas huit ans. Puis elle fit son noviciat à l'abbaye de Maubuisson, où l'abbesse était alors Angélique d'Estrées, sœur de la fameuse Belle Gabrielle. Et c'est ainsi qu'en considération de son abbesse, la jeune Jacqueline reçut comme nom de religion celui d'Angélique. Elle fit profession le 29 octobre 1600 entre les mains de l'abbé de la Charité, Claude de Grammont, délégué par l'abbé de Cîteaux.

A la mort de l'abbesse de Port-Royal, Angélique fut mise en possession de l'abbaye le 5 juillet 1602, par l'abbé de Morimond (1), Claude Masson, vicaire général de Dom Edme de la Croix. La cérémonie eut lieu le 25 septembre, suivie de la première communion de la nouvelle abbesse.

(\*) Abbaye cistercienne fondée par saint Bernard en 1134, au diocèse de Laon (aujourd'hui Soissons) à la demande de l'évêque Barthélémy de Jur. Elle est située au nord du plateau de Craonne, sur la commune de Bouconville-Vauclerc.

(1) Morimond, quatrième fille de Cîteaux, fondée en 1115 aux confins de la Champagne et de la Lorraine. L'abbé de Morimond comptait parmi les quatre premiers pères de l'ordre, qui occupaient un rang à part.

Dom Edme mourut en 1604. Dom Nicolas Boucherat, ancien prieur de Cîteaux, puis abbé de Vaucelles, près de Cambrai, fut élu pour lui succéder. Dans la visite régulière qu'il fit à Port-Royal, il se montra satisfait et se borna à ordonner que l'on portât le nombre des religieuses de onze à seize.

En juillet 1607, la Mère Angélique tomba malade et dut aller se soigner à Paris, dans la maison paternelle. Elle rentra à Port-Royal le 21 octobre. Pendant le Carême de 1608, après la lecture d'un livre de méditations et à la suite d'un sermon donné par un Capucin, elle fut touchée par la grâce et conçut le projet d'entreprendre la réforme de son monastère.

En la fête de la Toussaint, le sermon fut donné à Port-Royal par un jeune bachelier, étudiant du collège des Bernardins de Paris, que l'abbé de Morimond, vicaire général de l'abbé de Cîteaux, avait envoyé pour prêcher l'Avent. C'était un Breton, nommé Claude de Kersaliou (2), né en 1581, profès de l'abbaye de Bégard, fille de l'abbaye de l'Aumône, située non loin de Tréguier. Voici ce qu'en dit la Mère Angélique elle-même : « A la fête de tous les saints, mon père qui avait conclu avec le grand vicaire, qu'il enverrait comme autrefois, des écoliers prêcher, afin qu'il n'y vînt plus de Capucin, en envoya un ; Hé Dieu qu'il eut d'affection pour la réforme ! Il prêcha assez bien, et entre autre chose, il nous parla fort sur la Béatitude. *Bienheureux sont ceux qui souffrent persécution pour la justice* » (3). Ce sermon ne laissa pas que de faire grande impression sur la Mère Angélique.

Au temps de l'Avent qui suivit, il y eut un jubilé que celle-ci voulut gagner. Elle s'adressa au Père de Kersaliou et lui fit sa confession générale. Le Père l'encouragea fortement dans son projet de réforme. Sans plus attendre, dès le 21 mars, pour la fête de saint Benoît, elle proposa à ses religieuses réunies au chapitre, de mettre tout en commun, pour observer leur vœu de pauvreté. Ce qui fut aussitôt accepté.

Entre temps, pendant le Carême, le Père de Kersaliou s'en fut prêcher à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, où il fit l'éloge de la jeune abbesse de dix-sept ans qui entreprenait de réformer sa maison. Deux religieuses de Saint Antoine, qui désiraient elles aussi la réforme, demandèrent alors à passer à

---

(2) Kersaliou est la bonne orthographe de cette famille dont le blason portait : fascé d'argent et de gueules de six pièces, au lion de saible, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout.

Sainte-Beuve écrit Quersaillou ; la Gallia christiana, Kersailloux. On le connaît surtout sous le nom de Monsieur de Vauclair.

(3) Mémoires pour servir à la vie de la Révérende Mère Marie Angélique Arnauld, réformatrice de Port-Royal, s.l., 1737, p. 12-13. Voir également Louis Cognet, Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld sur Port-Royal (Les cahiers verts, II), Paris, 1959, p. 47-48.

Sur toute cette affaire, on pourra se reporter aussi aux Relations sur la vie de la Révérende Mère Angélique Arnauld, s.l., 1737.

Port-Royal ; et le Père, pour aider la Mère Angélique dans son œuvre, s'employa à leur obtenir ce changement.

Un autre point d'importance pour la réforme était celui de la clôture. C'est-à-dire que non seulement les religieuses ne devraient plus aller se promener au dehors, mais aussi que personne ne pourrait plus entrer dans les bâtiments réguliers du monastère ; pas même la famille de Madame l'Abbesse, ni même M. Arnauld, comme c'était l'habitude jusqu'alors.

L'abbé de Morimond avait dit à la Mère Angélique qu'elle pouvait se promener aux environs du monastère sans aucun scrupule ; et voici que le Père de Kersaliou l'assura, au contraire, qu'il y avait là un péché mortel. Ce qui la confirma dans sa résolution d'opérer la réforme. Mais elle était grandement gênée dans sa tâche par une religieuse de Saint-Cyr résidant à Port-Royal, qui surveillait tout ce qu'elle pouvait faire et dire, pour en aviser aussitôt M. Arnauld. Là encore le Père de Kersaliou vint au secours de l'abbesse en intervenant pour faire rappeler cette religieuse dans son monastère. La clôture put enfin être établie.

Au mois de septembre, la Mère Angélique, ayant appris la visite prochaine de sa famille, en fit part au Père de Kersaliou. « On me manda, dit la Mère Angélique, que mon père devait venir dans peu de jours, pendant les vacances ; je dis à ce religieux qui nous avait aidées et que nous avions demandé pour confesseur, lui demandant comment je pourrais faire pour empêcher mon père et ma mère d'entrer ; il me dit que je pécherais mortellement si je ne refusais la porte, ce qui me fit résoudre de le faire ; mais pour éviter de leur donner cette peine, j'écrivis à ma mère que je la suppliais très humblement de détourner mon père de venir, parce que je ne pouvais en conscience le laisser entrer. Elle lui dit ; mais il ne se put imaginer que j'eusse jamais cette hardiesse, de sorte qu'il ne laissa pas de venir » (4). Et c'est ainsi que la famille Arnauld arriva à Port-Royal le vendredi 25 septembre 1609. On sait la scène épouvantable que fit M. Arnauld quand on lui refusa l'entrée, frappant à la porte à coups redoublés, appelant, criant, faisant un tel tapage que tout le monastère fut en émoi. C'en était trop pour la pauvre abbesse de dix-huit ans : elle s'évanouit au parloir. On la transporta dans sa chambre, puis on lui prépara un lit au parloir près de la grille. Du coup M. Arnauld s'attendrit et se calma. Ce fut ce moment que choisit le Père de Kersaliou pour se présenter. Laissons parler ici Sainte-Beuve, qui raconte la scène non sans une pointe d'humour : « Voilà que le bon directeur qui s'était tenu prudemment clos et couvert jusqu'alors dans le gros de l'orage, jugeant l'occasion favorable pour faire sa paix aussi, s'avisa de paraître et de vouloir justifier son conseil : il s'attendait même peut-être à des compliments. Mais pour le coup il tomba mal. Toute la colère apaisée

---

(4) Mémoires pour servir..., p. 14-15.

ou réprimée, dont on ne savait plus que faire, se réveilla et se déchargea sur lui : ce fut un haro sur le pauvre moine ; M. Arnauld d'abord, M. d'Andilly surtout, très pétulant en tout ceci, le tancèrent : il paya les frais de la réconciliation. De sorte, comme la Relation le remarque naïvement et un peu malinement, que *si le pauvre homme ne se repentit pas du conseil qu'il avait donné à la Mère, au moins il se repentit de bon cœur de s'être venu ainsi produire*. Il sortit tout confondu, et se pouvant dire *brouillé avec la république*, c'est-à-dire avec la famille Arnauld » (5).

M. Arnauld avait trouvé que le Père de Kersaliou était bien jeune — il avait alors vingt-huit ans —, et cela lui déplut. Comme il avait le bras long, il n'eut pas de peine à obtenir peu après que l'abbé de Cîteaux le retirât de Port-Royal. De son côté, la Mère Angélique ne fut pas fâchée de son départ, « car, nous dit-elle, je voyais bien, quoiqu'il eût la crainte de Dieu, qu'il n'avait pas tout ce qui nous était nécessaire, et qu'il était temps qu'il sortît » (6).

Dès le 9 décembre, le Père reçut une lettre du Proviseur du collège des Bernardins qui le rappelait. Il regagna Paris, où il obtint bientôt le grade de docteur en théologie.

Quelque vingt ans après, il fut nommé abbé de Vauclair par le roi Louis XIII, le 26 juin 1627. Il occupa cette importante charge pendant plus de vingt-cinq ans, durant lesquels il réussit à faire embrasser à ses religieux, en 1635, la réforme de la stricte observance, déjà adoptée par Bégard, son abbaye d'origine. Il mit aussi tout son zèle à recouvrer les biens aliénés de Vauclair, et à en réparer les bâtiments ruinés par la guerre civile. Il mourut le 16 novembre 1653 (7).

Six mois plus tôt, le 31 mai, le pape Innocent X avait signé la bulle *Cum occasione*, qui condamnait les cinq propositions contenues dans l'*Augustinus* de Jansenius. Mais Monsieur de Vauclair était bien loin de prévoir alors les conséquences incalculables que devait avoir son court passage à Port-Royal, comme aussi la *Journée du Guichet*, provoquée par les conseils qu'il avait donnés à la Mère Angélique.

#### A. DIMIER.

(5) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, Liv. I, ch. V (6<sup>e</sup> éd., Hachette, 1901, t. I, p. 112-113).

(6) *Mémoires pour servir...*, p. 15.

(7) *Gallia christiana*, t. IX, col. 636 A.